

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2024
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2024-172

OBJET : Désignation des représentants de Paris Est Marne & Bois au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du Territoire : Ajustements

Membres en exercice	90
Présents titulaires	58
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	23
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	76
Pour	76
Contre	5

Présents :

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Maries-Laurence BEYOT, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Michel DUVAUDIER, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Éric BENSOUSSAN représenté par Céline MARTIN, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Jean-Marc BRETON représenté par Agnès CARPENTIER, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Eveline BESNARD, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Monique FACCHINI représentée par Jean-Paul DAVID, Téo FAURÉ représenté par Céline VERCELLONI, Dorine FUMEE représentée par Jean-Philippe BEGAT, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent LAFON représenté Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT, représentée par Pierre CHARDON, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Déborah MUNZER représentée par Jacques J.P. MARTIN, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Germain ROESCH représenté par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Pierre MIROUDOT, Julien WEIL représenté par Marc MEDINA.

Absents :

Christian CAMBON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Nassim LACHELACHE, Aurore THIROUX

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

OBJET : Désignation des représentants de Paris Est Marne & Bois au sein des Conseils d'administration des collèges et des lycées du Territoire : Ajustements

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21,

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles R421-14 et R421-33,

VU le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 modifiant la composition du Conseil d'Administration des Établissements Publics locaux d'enseignement,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération du Conseil de Territoire n° DC 2021-25 du 6 avril 2021 ayant désigné les représentants du Territoire aux Conseils d'Administration des collèges et lycées,

VU la délibération du Conseil de Territoire n° DC 2021-62 du 29 juin 2021 ayant désigné les représentants du Territoire aux Conseils d'Administration des collèges et lycées,

CONSIDERANT un nouvel ajustement pour la ville de Vincennes pour le nouveau lycée situé rue de Jarry,

DELIBERE,

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'ajout du nouveau lycée sur la commune de Vincennes et par conséquent un représentant titulaire et un représentant suppléant de Paris Est Marne & Bois pour siéger au sein du conseil d'administration de ce nouvel établissement

Commune	Etablissement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Champigny-sur-Marne	Collège Elsa Triolet	Jacqueline BENAHMED	
	Collège Lucie Aubrac	Bernard GAUDIERE	
	Collège Paul Vaillant-Couturier	Yann VIGUIE	
	Collège Rol-Tanguy	Tatiana SAUSSEREAU	
	Collège Willy Ronis	Sophie AMAR	
	Lycée polyvalent Langevin Wallon	Philippe LHOSTE	
	Lycée Louise Michel	Philippe DUBUS	
	Lycée Marx Dormoy	Aurore THIROUX	
	Lycée professionnel Gabriel Péri	Geneviève CARPE	

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20241018-DC2024-172-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

Charenton-le-Pont	Collège la Cerisaie	Pierre MIROUDOT	Benoit GAILHAC
	Lycée Polyvalent Robert Schuman	Pierre MIROUDOT	Benoit GAILHAC
Fontenay-sous-Bois	Collège Frédéric et Irène Joliot-Curie	Nicolas DAUMONT-LEROUX	Anne-Marie MAFFRE
	Collège Jean Macé	Sylvie CHARDIN	Anne-Marie MAFFRE
	Collège Victor Duruy	Delphine FENASSE	Anne-Marie MAFFRE
	Lycée Pablo Picasso	Nassim LACHELACHE	Anne-Marie MAFFRE
	Lycée professionnel Jules Michelet	Emmanuel CHAMPETIER	Anne-Marie MAFFRE
Joinville-le-Pont	Collège Jean Charcot	Michel DESTOUCHES	Olivier DOSNE
	Collège Jules Ferry	Michel DESTOUCHES	Olivier DOSNE
Le Perreux-sur-Marne	Collège de Lattre de Tassigny	Thomas BERRUEZO	Florence HOUDOT
	Collège Pierre Brossolette	Thomas BERRUEZO	Florence HOUDOT
	Lycée Paul Doumer	Pierre PELLÉ	Florence HOUDOT
Maisons-Alfort	Collège Condorcet	Bruno BORDIER	Thierry BARNOYER
	Collège Edouard Herriot	Karine PEREZ	Catherine HERVE
	Collège Jules Ferry	Catherine HERVE	Stéphane CHAULIEU
	Collège Nicolas de Staël	Stéphane CHAULIEU	Bruno BORDIER
	Lycée Eugène Delacroix	Jean-Luc CADEDDU	Karine PEREZ
	Lycée professionnel Paul Bert	Thierry BARNOYER	Jean-Luc CADEDDU
Nogent-sur-Marne	Collège Edouard Branly	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
	Collège Watteau	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
	Lycée Edouard Branly	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
	Lycée Polyvalent Louis Armand	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
	Lycée professionnel La Source	Deborah MUNZER	Philippe PEREIRA
Saint-Mandé	Collège école Decroly	Eveline BESNARD	Florence CROCHETON
	Collège Jacques Offenbach	Eveline BESNARD	Florence CROCHETON
Saint-Maur-des-Fossés	Collège Camille Pissarro	Germain ROESCH	Nadia LECUYER
	Collège François Rabelais	Agnès CARPENTIER	Carole DRAI
	Collège le Parc	Florentine RAFFARD	Adrien CAILLEREZ
	Collège Louis Blanc	Jean-Marc BRETON	Jacqueline VISCARDI
	Collège Pierre de Ronsard	Carole DRAI	Jean-Marc BRETON
	Lycée Condorcet	Adrien CAILLEREZ	Germain ROESCH
	Lycée d'Arsonval	Nadia LECUYER	Pierre GUILLARD
	Lycée François Mansart	Jacqueline VISCARDI	Agnès CARPENTIER
	Lycée Marcelin Berthelot	Pierre GUILLARD	Germain ROESCH
	Lycée professionnel Gourdou Leseurre	Céline VERCELLONI	Téo FAURE
Saint-Maurice	Collège Edmond Nocard	Igor SEMO	Christian CAMBON
Villiers-sur-Marne	Collège les Prunais	Dorine FUMEE	Monique FACCHINI
	Collège Pierre et Marie Curie	Dorine FUMEE	Michel OUDINET
Vincennes	Collège Antoine de Saint-Exupéry	Eric BENSOUSSAN	Brigitte GAUVAIN
	Collège Françoise Giroud	Brigitte GAUVAIN	Eric BENSOUSSAN
	Collège Hector Berlioz	Pierre LEBEAU	Céline MARTIN
	Lycée Hector Berlioz	Annick VOISIN	Pierre LEBEAU
	Lycée professionnel Jean Moulin	Céline Martin	Pierre LEBEAU
	Lycée rue de la Jarry	Eric BENSOUSSAN	Céline MARTIN

ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président

Olivier CAPITANIO
La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

18 OCT. 2024

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20241018-DC2024-172-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024